

Le journal des Marpentoises et des Marpentois

Le Marpiniot

n° 355 / Juillet 2021

OPÉRATION FLEURISSEMENT
DE LA COMMUNE PAR
L'IMPLANTATION DE
43 JARDNIÈRES

MARPENT



*L'initiative
en actions*



SOMMAIRE

| | |
|---------------------------|---------|
| Edito du Maire | Page 2 |
| Retour en images | Page 3 |
| Actualités | Page 5 |
| Vie associative | Page 7 |
| Marpent événements | Page 8 |
| La jeunesse | Page 10 |
| Médiathèque l'Oiseau Lyre | Page 11 |
| Cadre de vie | Page 12 |
| Développement | Page 12 |
| Les aînés | Page 14 |
| Histoire et patrimoine | Page 14 |
| Etat civil | Page 15 |
| Tribune | Page 15 |
| L'agenda | Page 16 |

Édito

Chères Marpentoises,
Chers Marpentois,



Après plus de 12 mois de liberté bridée, nous n'en prenons que plus de plaisir à apprécier les maisons fleuries du village. Soucieuse de se joindre à ce concert de couleurs, la municipalité, grâce à son équipe technique, s'efforce de fleurir la gloriette, toujours appréciée des milliers de personnes qui passent chaque jour au giratoire.

La chapelle de la rue Victor Hugo a, de son côté, fait l'objet d'une mise en valeur qui a reçu l'assentiment de tous.

Cette année, le plan de relance du Département et l'aide de l'Agglomération ont permis la fabrication par une entreprise marpentoise (Laser-Steel) d'une quarantaine de jardinières disséminées dans la commune. Cette opération a été saluée par beaucoup, même si l'on peut regretter la stupidité de quelques écervelés qui n'ont rien trouvé de mieux que de voler une partie des plantations.

Certes, le fleurissement ne doit pas faire oublier le traditionnel désherbage des caniveaux, le fauchage des bas-côtés ou encore la tonte des espaces verts municipaux. L'évolution de la réglementation implique par contre de modifier les modes de gestion de ces espaces sur lesquels il est désormais interdit d'utiliser les produits phytosanitaires (quitte à voir repousser plus vite) et conseillé de pratiquer la gestion différenciée (fauche tardive, tontes moins fréquentes).

A cet égard, nos jardiniers suivent régulièrement les formations qui leur sont proposées car le fleurissement de la commune revêt plusieurs intérêts : embellissement du village, égal accès des habitants à un environnement de qualité et développement de la biodiversité.

Autant de raisons qui nous confortent dans notre objectif de faire de Marpent une commune fleurie.

Votre Maire

Jean-Marie Allain

Directeur de publication :
Jean-Marie ALLAIN

Responsable de la rédaction :
Ludovic DAMIENS

Responsable du comité de relecture :
Bruno LEGROS

Photo de couverture :
Ludovic DAMIENS

Impression et tirage :
Imprimerie Roué Jeumont,
1350 exemplaires

Distribution : Les élus

Prochaine parution : Octobre 2021

MAIRIE DE MARPENT

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi
de 8h45 à 12h et de 13h45 à 17h30
Le samedi de 11h à 12h

Tél : 03 27 39 63 41

mairiedemarpent@gmail.com

www.marpent.fr

PERMANENCE DES ÉLUS

- Cadre de vie -

Ludovic DAMIENS, adjoint au
cadre de vie et communication
assure sa permanence le samedi
de 10h à 12h SUR RENDEZ-VOUS,
en mairie ou dans votre quartier.

- Logement -

Mme Angélique CROIX, déléguée au
logement, assure sa permanence
SUR RENDEZ-VOUS



Retour en images

1. Marche mensuelle de loisir (2ème samedi de chaque mois) 2 & 3. Cérémonie officielle du 8 mai
4. Remise du carnet découverte Sambre-Avesnois aux élèves du primaire 5. Implantation panneaux
«Marpent» et «Voisins Vigilants» rue de Grand-Reng 6. Création d'un accès piétons au Stade du Bel-Air
7. Nettoyage du chemin rural des 14 Hectares 8. Réparation des barrières rue Roger Salengro



1



2

3



4



5



6



8

MEDIATHEQUE

L'oiseau lyre

Horaires d'ouverture
de la bibliothèque

Lundi : 10h-12h / 15h-16h30
Mardi : 10h-12h / 15h-16h30
Mercredi : 10h-12h / 15h-17h30
Jeudi : 10h-12h / 15h-16h30
Vendredi : 15h00 à 16h30
Samedi : 10h-12h / 14h-16h

MEDIATHEQUE

L'oiseau lyre

Horaires d'ouverture
de l'espace multimédia

Ouverture au public
Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi
de 18h00 à 19h00

*Dans la limite des places disponibles
(16 postes informatiques)*

BUREAU DE POSTE

Horaires d'ouverture

Lundi 9h-12h / 14h-16h30
Mardi 9h-11h30
Mercredi 9h-12h
Jeudi 9h-12h / 14h-16h30
Vendredi 9h-12h
Samedi 9h-12h

*Relève du courrier à 15h30,
11h30 le Samedi*

9. Remise des calculatrices aux élèves de CM2 dans le cadre de la réouverture de la Sambre
 10. Aménagement du bar de la salle Polyvalente
 11. Lâcher de ballons dans le cadre de la réouverture de la Sambre
 12. Sortie pédagogique des enfants du groupe scolaire au chemin du Séru suite à la plantation de la haie double en janvier dernier
 13. Mise en peinture du bloc sanitaire du parc Vannoppen
 14. Eclairage extérieur de l'église (clocher et parvis)
 15. Animation sonore «ballad» au parc Vannoppen avec les enfants du centre de loisirs



CONTACTER LA C.A.M.V.S.

Le numéro vert 0800 306 573 (appel gratuit depuis un poste fixe) est mis en place par la C.A.M.V.S. afin de vous permettre d'accéder aux différents services et d'y préciser votre demande

Pôle accueil de la C.A.M.V.S.
 18 rue du 145ème Régiment
 d'Infanterie
 59600 Maubeuge

Accueil : 03 27 53 01 00
 Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
 et de 13h30 à 17h30 (16h30 le vendredi)

DÉCHETTERIE

1256 Rue du Maréchal Leclerc,
 59460 Jeumont

Horaires d'été (2/05 au 31/10)
 du lundi au samedi de 9h00 à 18h45,
 le dimanche de 9h00 à 11h45

Horaires d'hiver (2/11 au 30/04)
 du lundi au samedi de 8h00 à 17h45,
 le dimanche de 9h00 à 11h45

DECHETS

**Déchets ménagers et recyclables
 chaque mardi**
 Veiller à rentrer vos contenants
 après la collecte

Déchets verts
 Contactez AGIIE Par téléphone : 06 77 39 53
 41 (Numéro accessible du lundi au vendredi,
 de 9h à 12h et de 14h à 16h) ou 06 73 55 11
 81 (Numéro accessible le lundi de 9h à 12h)
 Par email : dechetsverts@gessa.fr

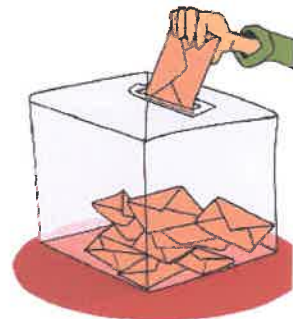


Actualités

ELECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

L'organisation simultanée des élections départementales et régionales a nécessité de mobiliser un grand nombre de bénévoles, pas toujours faciles à trouver en cette période ensoleillée et de sortie du confinement.

Nous remercions toutes les personnes qui ont répondu à nos sollicitations pour assurer les missions d'assesseur ou de scrutateur.



La stérilisation des chats

Un acte de protection



PROLIFÉRATION DES CHATS ERRANTS

Il est rappelé que le nourrissage des chats errants est interdit car cela attire les rats qui se nourrissent à leur tour et prolifèrent. Un couple de chats errants peut engendrer jusqu'à 20736 chatons en 4 ans !

De son côté, le rat se reproduit tout le long de l'année, jusqu'à 6 portées en un an ! La loi nous obligeant à stériliser les chats errants (aux frais de la commune). La mairie prête des cages de capture et travaille en relation étroite avec la SPA. Les chats sont stérilisés (avec l'aide de la Fondation Brigitte Bardot) et remis en liberté. Ces cages peuvent aussi servir à capturer les rats. Veillons aussi à la sécurisation des poulaillers qui peuvent devenir des mangeoires pour les rats.

Merci de votre coopération.

PROJET MICRO-CRÈCHE

Le Conseil municipal a voté la vente de l'ancien 1000 Club à la SCI PL'IMMO.

Initialement promis à la démolition, le bâtiment sera transformé en micro-crèche et géré par Mme Put-Liénard, déjà gestionnaire de la micro-crèche de Rousies « O P'tit Doudou ».

L'équipement pourra accueillir jusqu'à 10 enfants, âgés de 10 semaines à quatre ans, dans un espace aménagé pour le bien-être, le développement et la sécurité des enfants.

Ceux-ci pourront également profiter d'un jardin privatif et de jeux extérieurs.



MISE EN PLACE D'UN PASS-LOISIRS

Le dispositif Pass Loisirs est un dispositif communal qui se présente sous la



forme d'un chéquier nominatif valable une année scolaire et qui permet aux jeunes âgés de 6 à 18 ans d'obtenir 42 euros en crédits qu'ils pourront utiliser pour des propositions de loisirs payants et identifiés dans le chéquier.

Sont concernés par ce chéquier les associations et manifestations communales, le cinéma de Jeumont ainsi que les piscines de Jeumont ou Boussois/Recquignies

Chaque jeune pourra retirer, dès septembre, son chéquier en mairie, valable pour l'année scolaire.

Les opérateurs privés ou associatifs se feront rembourser par la commune sur présentation d'une facture accompagnée des chèques.



PHARMACIE DE GARDE

Connectez-vous au site Internet www.servigardes.fr ou appelez le 0.825.74.20.30 (0.15€ la minute) pour connaître la pharmacie de garde la plus proche de votre résidence. Pour Marpent, il faut impérativement se rendre au commissariat de Jeumont situé Boulevard de Lessines (Tél : 03.27.39.95.50)

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Madame ROBERT reçoit sur rendez-vous les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Tél : 03 27 39 63 41

ASSISTANTE SOCIALE

Sur rendez-vous le mercredi matin en mairie

Pour prendre rendez-vous, Contactez le 03 59 73 14 00

ou directement à l'UTPAS résidence Jean Mossay boulevard Pasteur BP 90243 - Cedex 59607 Maubeuge

ADHESION AU PASS-CULTURE

Le Pass Culture, dispositif gouvernemental qui se présente sous la forme d'une webapplication qui permet aux jeunes âgés de 18 ans d'obtenir 300 euros en crédits qu'ils peuvent utiliser pour réserver des propositions culturelles diversifiées autour d'eux. Le Pass Culture référence des manifestations culturelles comme des pièces de théâtre ou des concerts, gratuits ou payants.

Un système de géolocalisation permet de connaître en priorité les propositions les plus proches de l'utilisateur.

Pour obtenir le Pass Culture, il faut télécharger l'application sur Google Play, App Store ou <https://pass.culture.fr>, puis remplir un dossier d'inscription.

Pour s'inscrire, il faut scanner et joindre une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) et un justificatif de domicile (quittance de loyer, attestation EDF...) au nom du jeune. Si celui-ci habite chez ses parents, il doit joindre une attestation d'hébergement, un justificatif de domicile au nom du ou des parents et une pièce d'identité du ou des parents.

La commune de Marpent a rejoint le dispositif en créant son espace sur la plateforme web et l'alimentera en référencant des événements, des services culturels et artistiques à destination des jeunes.

Sont concernés par ce référencement l'auditorium, la médiathèque et toutes propositions culturelles et artistiques organisées par la commune sur l'espace public.

La souplesse de l'application permet d'étendre ce panel de propositions. Le public jeune concerné réserve une activité en utilisant son crédit via l'application mobile ou web, puis il se présente auprès du prestataire avec le numéro de réservation et sa pièce d'identité. De son côté, le prestataire est, sous 15 jours, remboursé par L'État du montant de l'activité.



ENTRETIEN DES TERRAINS

Comme chaque année, nous sommes quotidiennement interpellés au sujet de parcelles non ou mal entretenues. Nous avons conscience des désagréments que cela occasionne et regrettons cette forme d'incivilité passive.

Cela étant, nous sommes dans le domaine du droit privé sur lequel le maire et ses adjoints ne disposent d'aucun pouvoir de police.

Nous sommes en effet dans le domaine du droit privé et donc du code civil, en particulier de son article 673.

« Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper. Les fruits tombés naturellement de ces branches lui appartiennent.

Si ce sont les racines, ronces ou brindilles qui avancent sur son héritage, il a le droit de les couper lui-même à la limite de la ligne séparative.

Le droit de couper les racines, ronces et brindilles ou de faire couper les branches des arbres, arbustes ou arbrisseaux est imprescriptible ».

En d'autres termes, il vous est possible de couper les herbes qui dépassent de chez votre voisin ou, par courrier, de le mettre en demeure de le faire.

Si ces solutions amiables n'aboutissent pas, vous pouvez saisir la Maison de la Justice dont le service est gratuit.



PERMANENCE DU CLIC EN MAIRIE

CLIC, le guide des aides pour les aînés.
Permanence le jeudi de 14h00 à 16h30
sur rendez-vous

Téléphone : 03 27 56 16 44

EXACODE MEDIATHEQUE *L'oiseau lyre*

Passez l'examen du code de la route à la médiathèque avec EXACODE.

Rendez-vous sur le site exacode.fr
et réservez votre séance !

PASS'SPORT

Le Pass'Sport s'adresse aux enfants de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2021 qui bénéficient soit de l'allocation de rentrée scolaire, de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou de l'allocation aux adultes handicapés (entre 16 et 18 ans).

Les 3,3 millions de familles éligibles au Pass'Sport recevront durant l'été 2021 un courrier, avec en-tête du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, les informant qu'elles bénéficient de cette aide de 50€ par enfant. Elles devront présenter ce courrier, entre le 1er juillet et le 31 octobre 2021, au moment de l'inscription dans l'association sportive de leur choix pour bénéficier d'une réduction immédiate de 50 € sur le coût de l'adhésion et/ou de la licence.

Le Pass'Sport pourra être utilisé auprès des associations volontaires affiliées à une fédération sportive et dans les Quartiers Prioritaires de la Ville : auprès de toutes les associations sportives agréées participant au dispositif (affiliées ou non à une fédération sportive).



MAIRIE - HORAIRES D'ÉTÉ

La permanence du Samedi ne sera pas assurée jusqu'au 15 août.

RAPPEL

Par arrêté municipal, les tondeuses et débroussailluses sont interdites le dimanche et jours fériés, sauf de 10 h à 12 h.



Vie associative

Association Marpentoise Loisirs & Culture

Rentrée le lundi 6 septembre 2021

LA MAISON DES ASSOCIATIONS
Rue de la Mairie à MARPENT
À côté de la médiathèque L'oiseau Lyre

Travaux d'aiguilles...

Lundi de 13h30 à 17h : dentelle 2€50 la séance

Lundi et mardi de 13h30 à 17h : Adhésion : 15 €/an

Couture, tricot, crochet, Broderie (hardanger, point

compté, Richelieu, peinture à l'aiguille...)

...Atelier artistique

Adhésion : 55 € / an et 30 € / an pour les ados

Mercredi, jeudi, vendredi de 13h30 à 18h30 :

Dessin, sanguine, encre, aquarelle, pastel, peinture à l'huile,
peinture à l'acrylique

Création adulte : technique, couleurs, créativité

Céramique : 40 €/an

Décoration sur porcelaine : 40 €/an + 2 € la séance

Calligraphie...

L'ART DES BELLES LETTRES :

Selon programme, séance prévue à l'avance avec inscription,

2€ la séance

MANGA GRAFFITI

Tous les mercredis
(13h30-18h)
2€50 la séance

OUVERT LE MARDI

13h30/17h peintres,
aquarellistes,
dessinateurs,
porcelaine... travaillez
en autonomie exprimez-
vous librement

rejoins-nous!

ECOLE DE MUSIQUE
MARPENT

INSCRIPTIONS 2021 / 2022 :
Samedi 11 septembre de 10h00 à 12h00
Vendredi 17 septembre de 18h30 à 19h30

RENSEIGNEMENTS :
06 46 28 12 97



MARPENT ÉVÉNEMENTS

FÊTE NATIONALE & RÉOUVERTURE DE LA SAMBRE



Initialement prévue le mercredi 14 juillet et reportée suite aux conditions météorologiques, la manifestation organisée dans le cadre de la fête nationale et de la réouverture de la Sambre a eu finalement lieu le dimanche 18 juillet sous un soleil radieux.



La journée a commencé par une brocante dès 6 heures rue Barbusse. De 10 heures à 18 heures, trois châteaux gonflables ont fait la joie des visiteurs du Parc Vannoppen. A partir de 11 heures, notre parc s'est vu accueillir de nombreux adeptes du pique-nique. Cette journée a permis de présenter, sous forme de visuels préparés par Pascal Delplanche, la future plage verte qui sera implantée sur l'actuel site nautique.



La journée s'est terminée par une retraite aux flambeaux emmenée par les enfants du centre de loisirs et l'harmonie communale, suivie par le traditionnel feu d'artifice sur les berges de la Sambre.





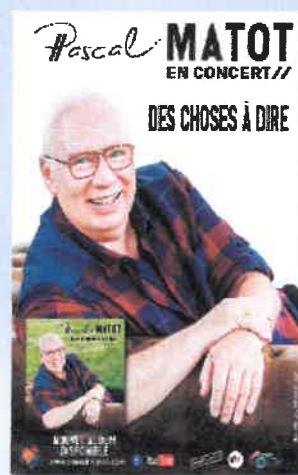
Marpent

ÉVÉNEMENTS

Les rendez-vous à ne pas manquer !



*Fête du patrimoine
«Autour du moulin»
le 18-19 septembre*



*Pascal Matot en concert
les 2 et 3 octobre*

*Chantal en concert
le 27 novembre
avec la collaboration
des élèves de cm1/cm2
Bougez Rock/CAMVS*

FOIRE 
D'AUTOMNE

*Foire d'automne
le 3 octobre*



LA JEUNESSE

CENTRE DE LOISIRS DE JUILLET

Pendant que les grands s'essouffent en fêtant les Jeux Olympiques, les petits jouent aux pirates en espérant trouver le trésor !!

BONNES VACANCES A TOUS !

Retour sur la première semaine du centre de loisirs : animation «BALLAD» au parc Vannoppen, initiation au rugby, Escape Game, initiation au Djembé, ateliers artistiques, Danse du matin, lavage de voitures,
et bien d'autres aventures jusqu'au 6 août !





LA MÉDIATHÈQUE *L'Oiseau Lyre*



EXPOSITION PARTICIPATIVE

La médiathèque de L'Oiseau Lyre étend ses horaires d'ouverture et vous lance un défi... C'est l'occasion de faire jouer votre imagination !



L'exposition participative « tranches poétiques » est accessible à tous, avec des livres adultes, des polars ou des livres pour enfants ! Le principe est simple : il suffit d'empiler entre 3 et 10 livres pour créer un petit texte drôle ou émouvant selon votre humeur du moment !



La phrase se lit ensuite de haut en bas.

Prêt pour relever le défi ?

Inscrivez vous à la médiathèque et déposez votre photo ou envoyez la photo de votre tranche poétique, vos nom, prénom, âge et adresse à l'adresse mail "mediathequedemarpent@gmail.com" jusqu'au 31 aout

LES RÉALISATIONS SERONT EXPOSÉES EN MÉDIATHÈQUE JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE

Prochainement à la médiathèque l'Oiseau Lyre
Ouverture d'une grainothèque le samedi 11 septembre à 10h00

Une grainothèque ? Qu'est-ce que c'est ?

Une grainothèque est un système d'échange de graines où chacun peut déposer et prendre des graines issues de culture sans engrais chimique, librement et gratuitement.

Elle donne envie de remettre les mains dans la terre... Pas besoin d'avoir un jardin pour planter une graine, un pot de yaourt suffit !!

Conservez vos graines les plus bios possibles - pas de graines hybrides F1 - étiquetées des noms des variétés et des dates de récolte, dans un endroit sec en attendant de les apporter à la médiathèque



**HORAIRES DE LA MÉDIATHÈQUE
POUR LE MOIS D'AOUT :**

Mercredi : 15h - 17h
Samedi : 10h - 12h





CADRE DE VIE

DEMANDE DE PROGRAMMATION VOIRIE AUPRÈS DE LA CAMVS

Suite au séminaire qui a rassemblé les élus du Conseil municipal pour prendre connaissance du diagnostic voirie de l'Agglomération, la municipalité a proposé l'inscription, par ordre de priorité, les voiries suivantes :

1) Rue Albert Camus et bas de la rue Delbreil

2) Rue Victor Hugo prolongée

3) Rue des 14 hectares et haut de la rue Marceau.

Parallèlement, la commune sollicite de la CAMVS la rétrocession temporaire de la compétence voirie pour les voies suivantes : Rue de Merbes, haut de la rue du Long Fossé, Impasse Delmotte et Chemin des Français. Pour ces deux dernières voies, la commune sollicitera les conseils techniques de la CAMVS, tant en ce qui concerne la structure, que la nature du revêtement.

INCIVILITÉS

Ces dernières semaines, nous avons constaté plusieurs incivilités : dépôts sauvages, vols de fleurs, dégradations de jardinières, modification de la signalisation routière, ...etc.

Le personnel des ateliers répond systématiquement présent pour corriger sans délai ces actes inadmissibles. Malheureusement, pendant ces temps d'intervention, le planning prévisionnel ne fait que prendre du retard et ne permet pas de réaliser les actions prévues afin d'améliorer le cadre de vie des Marpentoises et Marpentois.

Rappelons que la dégradation de biens publics est punie par la loi et peut aller jusque de l'emprisonnement, 15 000 € d'amende et un travail d'intérêt général.

Nous demandons à la population de rester vigilante dans son quartier et de signaler tout comportement anormal directement à la Mairie ou via la plateforme Voisins Vigilants qui est à votre disposition.



DÉVELOPPEMENT

DES AIDES POUR L'ASSISTANCE AU PÉDALAGE

Le peloton du Tour de France a fait naître en vous une folle envie de vous mettre, ou vous remettre au vélo ! Les pourcentages des cols du Ventoux de la Parapette, du Tourmalet de Salengro ou du Galibier Marceau vous font peur ! **Optez pour le Vélo à Assistance Electrique !**

Depuis le 1er Janvier 2021, l'Etat octroie un bonus venant compléter l'aide accordée par les collectivités suite à l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique. Ces aides visent à promouvoir ce mode de transport écologique auprès du plus grand nombre.

Vous êtes majeur, si vous habitez la commune, sous certaines conditions de ressources, selon les caractéristiques techniques de votre bolide et du lieu où vous l'achetez, la **Municipalité peut vous rembourser entre 150 et 200 Euros auxquels l'Etat ajoutera la même somme.**

Cette opportunité ne vous sera offerte qu'une seule fois, alors profitez-en !

Les dossards, euh ... les dossiers sont à retirer en Mairie.

Cet été, la mode est au jaune, au vert, au blanc, au blanc à pois rouges, alors ... mettez toutes les chances de votre côté pour passez la ligne en tête !



DEMAIN DES DEFIBRILLATEURS A PORTEE DE MAIN

Chaque année, en France, entre 10 et 12000 personnes décèdent d'un accident cardiaque survenu sur la voie publique, au travail ou dans le cadre d'une activité sportive. Il est estimé que 8000 de ces décès pourraient être évités si les premiers gestes de secours liés à ces accidents, tels que le massage cardiaque et la défibrillation, avaient été prodigués. La législation impose aux municipalités l'installation de défibrillateurs cardiaques dans certains Etablissements Recevant du Public (ERP).

La Municipalité a décidé d'aller au-delà de ses obligations légales et fera l'acquisition dans les prochaines semaines de 5 Défibrillateurs Automatisés Externes (DAE) entièrement automatiques. Ces équipements ont la capacité d'être mis en œuvre très facilement, sans risque pour les victimes et sans formation spécifique. Toutefois, il sera proposé à une vingtaine de personnes intervenant à proximité de ces dispositifs de se former à leur utilisation. L'ensemble groupe scolaire / salle des sports, la mairie, les 2 stades et le parc Vanhoppen se verront dotés de ces équipements.



A vous de SAUVER



Chaque minute qui s'écoule après un arrêt cardiaque, diminue de 10 % les chances de survie d'une victime. En moyenne les secours interviennent en 14 minutes.

Si vous intervenez avant les secours, vous pouvez sauver une vie !

DES SOURIS ENVAHISSENT NOTRE ECOLE PRIMAIRE ...

Profitant des aides accordées aux communes dans le cadre du Plan de Relance, la Municipalité a répondu à un appel à projets émis par le Ministère de l'Education Nationale.



Cette opération visait à aider les écoles primaires à s'équiper de matériel informatique en vue d'être dotées d'un socle numérique de base recommandé par les organismes de tutelle. Le dossier présenté par la Municipalité a été validé et, nous l'espérons pour la rentrée prochaine, plusieurs équipements de dernière génération rejoindront les classes de notre école primaire.

5 Ecrans Numériques Interactifs (ENI) mobiles de 75 pouces, 5 ordinateurs portables, 1 ordinateur de bureau, 30 tablettes connectées et plusieurs accessoires seront mis à disposition des élèves et des professeurs et viendront compléter les matériels informatiques déjà installés dans les classes de l'école FOSTIER.



L'écran numérique ne remplacera pas le tableau, la tablette ne se substituera pas au cahier, l'ordinateur connecté ne détrônera pas le livre, la souris et le clavier ne relègueront pas le crayon et la gomme au fond du tiroir autant que les clones ne feront pas descendre les institutrices et les instituteurs des estrades.

Les instruments d'hier et les outils de demain sont les armes d'aujourd'hui pour se souvenir du passé et se projeter dans l'avenir.



LES AINÉS

LA BRIGADE VERMEIL ... TOUJOURS EN ACTIONS

Notre brigade vermeil poursuit ses actions en se rendant au domicile des séniors plusieurs fois par mois, l'après-midi, durant 1h30 à 2h00. Ces visites amicales sont faites en fonction des demandes et du choix établis entre les membres de la brigade et la personne rencontrée. Ces moments très cordiaux partagés avec nos séniors sont des temps forts, d'écoute, d'échanges, de réconfort, d'apports d'informations et de livres, toujours utiles, pour rompre un petit moment la sensation de solitude lorsque le moral est en baisse.



Vous souhaitez contacter la brigade vermeil ? Appelez en Mairie au 03 27 39 63 41

Le traditionnel REPAS DES AINÉS de MARPENT aura lieu le DIMANCHE 10 OCTOBRE 2021 à la salle polyvalente.

Animation par Benoît PLAÏTIN - Ouverture des portes 11h30

Repas offert par la municipalité pour les Marpentois de 65 ans (dans l'année) et plus.

Pour le conjoint de moins de 65 ans : 15 €

Pour les Marpentois : 25 € Pour les extérieurs : 35 €

INSCRIPTIONS EN MAIRIE du 15 au 30 SEPTEMBRE 2021 dernier délai.

Possibilité d'aller chercher les personnes à mobilité réduite.

Contactez : MAIRIE 03 27 39 63 41 / Mme DELPLANCHE 03 27 65 03 98

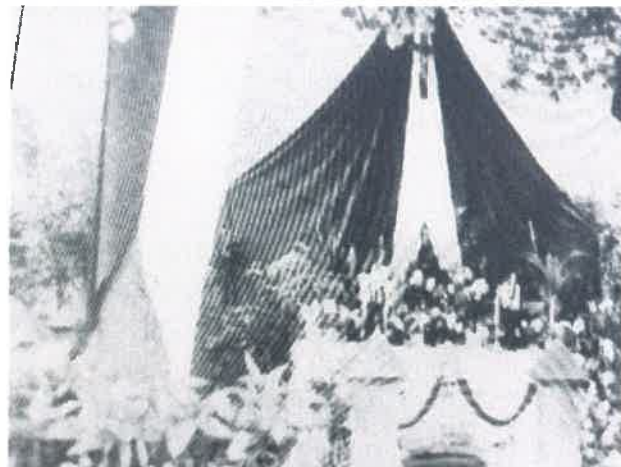
(Sous réserve des mesures sanitaires applicables)



HISTOIRE ET PATRIMOINE

LA CHAPELLE «NOTRE DAME DE LA DÉLIVRANCE»

Dans le cadre du fleurissement, les agents municipaux ont réalisé un travail remarquable à la Chapelle « Notre Dame de la Délivrance », située à l'angle de la rue Victor Hugo et de la rue Marceau. Cette chapelle, la seule que compte la commune sur le domaine public, fut construite par Louis Bertrand en 1825.



Lors des grandes heures de la procession de Notre Dame d'Ayde, la chapelle était un point d'arrêt et servait de reposoir (photo tirée du livre d'André Huart « Marpent, mémoire d'un village »).



ETAT CIVIL

(La mention d'état civil n'est possible qu'avec l'accord préalable de la famille concernée)

Naissances :

CLIPPE Ben, 08/05/2021
DUCHESNE Axel, 27/05/2021
STEHLYN Naëlya, 08/06/2021
MANSY Elliott, 19/06/2021
DURANT Lorenzo, 22/06/2021

Décès :

VARLET Pierre, 01/05/1933 - 05/04/2021
BARBARE Albert, 05/12/1940 - 14/04/2021

Mariages :

TRICOTEAUX Elodie et GLACHET Maxime, le 22/05/2021
LEONARDI Rebecca et MARCHAND Xavier, le 03/07/2021



TRIBUNE

Groupe de la majorité Marpent Passionnement



Chères Marpentoises et Chers Marpentois,
Notre programme municipal affichait la volonté d'ouvrir une boulangerie. Ce projet est maintenant sur les rails. La commune a racheté le 15/17 rue de la mairie, près du café « chez Alain ». Notre consultation a suscité neuf candidatures : Côte d'Armor, Paris, Oise, Pas-de-Calais, Eure, Ain, Vaucluse, Moselle, Antilles !

Après trois entretiens avec les boulangers de Moselle, de l'Eure et du Vaucluse, notre choix s'est porté sur un couple installé près d'Avignon et originaire de Beloeil. Il sera locataire de la commune. Emmanuel Spannedda, l'artisan boulanger (qui prépare le concours « meilleur ouvrier de France ») proposera du pain au levain, riche en vitamines et en minéraux. Pascal Delplanche travaille d'arrache-pied pour aménager un espace qui soit agréable et fonctionnel et déposer le dossier de subvention auprès de la Région. La boulangerie s'appellera « la boulangerie du moulin » et proposera « le pain du moulin ». Nous reviendrons sur ce projet tant attendu par de nombreux Marpentois.

Nous restons à votre disposition : Tél. 06 12 10 06 86
Email : marpentpassionnement@gmail.com
Site : facebook.com/Marpent.Passionnement

Groupe de l'opposition Ensemble pour Marpent



Le groupe de l'opposition n'a pas communiqué de tribune pour le bulletin municipal de Juillet.

L'Agenda

VENDREDI 30 JUILLET

SPECTACLE DU CENTRE
DE LOISIRS

DIMANCHE 5 SEPTEMBRE

TOURNOI DE PETANQUE
LES COPAINS D'ANTAN
PARC VANNOPPEN

MARDI 14 SEPTEMBRE

REPAS MENSUEL DES AINES
SALLE POLYVALENTE

SAMEDI 18 SEPTEMBRE

DIMANCHE 19 SEPTEMBRE

JOURNÉES DU PATRIMOINE

SAMEDI 2 OCTOBRE

DIMANCHE 3 OCTOBRE

PASCAL MATOT EN CONCERT
AUDITORIUM

DIMANCHE 8 OCTOBRE

FOIRE D'AUTOMNE
RUE DE LA MAIRIE

DIMANCHE 10 OCTOBRE

REPAS ANNUEL DES AINÉS

SAMEDI 16 OCTOBRE

DIMANCHE 17 OCTOBRE

BROCANTE DES ARTS
AMLC - SALLE POLYVALENTE

DIMANCHE 24 OCTOBRE

FOIRE AU TROC
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL
SALLE POLYVALENTE



Sous réserve de l'évolution des mesures sanitaires

Plus d'informations sur le site de la ville :

www.marpent.fr

ou sur la page facebook officielle :

<https://www.facebook.com/Marpent.InitiativeEnActions/>